

**Communauté de communes Mellois en Poitou
Commune de Brioux sur Boutonne**

**Enquête publique organisée du
Jeudi 23 mai 2024 au jeudi 6 juin 2024 inclus**

Portant sur :

**Les révisions allégées n° 1 et 2 et la modification n°1 du plan local
d'urbanisme de la commune de Brioux sur Boutonne.**

Annexes.
(Document n° 3)

Commissaire enquêteur :
Pierre GUILLON



**Communauté de communes Mellois en Poitou
Commune de Brioux sur Boutonne**

**Enquête publique organisée du
Jeudi 23 mai 2024 au jeudi 6 juin 2024 inclus**

Portant sur :

**Les révisions allégées n° 1 et 2 et la modification n°1 du plan local d'urbanisme
de la commune de Brioux sur Boutonne.**

Procès-verbal de synthèse

Commissaire enquêteur :
Pierre GUILLON

Vu l'article R 123-18 du code de l'environnement,
Vu l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2024.

L'enquête publique relative à la modification 1 et aux révisions allégées 1 et 2 du PLU de la commune de Brioux sur Boutonne s'est déroulée du 23 mars 2024 au 6 juin 2024 inclus.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public :

- A la mairie de Brioux sur Boutonne :
Le lundi 23 mai 2024 de 9 heures à 12 heures,
Le jeudi 6 juin 2024 de 14 heures à 17 heures.
- A la communauté de communes Mellois en Poitou :
Le mardi 28 mai 2024 de 14 heures à 17 heures.

Le commissaire enquêteur constate qu'il n'y a eu aucune observation de la part du public pendant cette période.

Par ailleurs le commissaire enquêteur prend acte que :

- ✓ La proposition de révision allégée n°2 (Confère page 5 de la réunion d'examen conjoint des PPA du 18 avril 2024 : intervention de Mr Decheron (Actipolis)) dépendra de la réponse de la commune quant à la possibilité ou non d'une extension de 30 % des bâtiments ayant changé de destination.
- ✓ La présente enquête dépasse le seul cadre de l'évolution du PLU de la commune de Brioux sur Boutonne et pourra servir à l'élaboration du PLUI-H portée par la communauté de communes Mellois en Poitou.

Le procès-verbal de 2 pages a été fait en double exemplaire.

Ce document a été remis à Madame K. Versabeau le 8 juin 2024 par courriel conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral portant ouverture de la présente enquête.

Afin de me permettre de rédiger mon rapport et d'établir mes conclusions définitives, j'ai rappelé à Madame Versabeau, représentant la communauté de communes Mellois en Poitou qu'elle dispose d'un délai de 15 jours à compter du 10 juin 2024 pour me faire parvenir son mémoire en réponse.

Signé :  par : Sylvain GRIFFAULT
Date de signature : 10/06/2024
Qualité : Président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Le Demandeur
Communauté de communes Mellois en Poitou
Représentée par
Madame K. Versabeau

Fait à Saint Maixent l'Ecole
Le 8 juin 2024

Le commissaire enquêteur

Pierre GUILLON

Monsieur Pierre GUILLON

Direction Aménagement et Habitat

Kryst'elle VERSABEAU
urbanisme@melloisenpoitou.fr
05 49 29 83 93
Réf : KV
LRAR n° :
PJ :

Melle, le 12/06/2024

**Objet : PLU de Brioux-sur-Boutonne
Réponse procès-verbal d'enquête publique**

Monsieur,

Par courrier en date du 8 juin 2024, vous me transmettez le procès-verbal de l'enquête publique unique qui s'est déroulée du 23 mai au 6 juin 2024, concernant les procédures de modification n°1, de révision allégée n°1 et de révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne.

Aucune observation n'a été portée aux registres des lieux d'enquête publique. Il n'y a donc pas de réponse de notre part sur celle-ci.

Cependant, la **procédure de révision allégée n°2 a fait l'objet de réserves et observations** exprimées par la DDT 79, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et par les Personnes Publiques Associées (PPA) lors de la réunion d'examen conjoint, **auxquelles nous souhaitons apporter une réponse.**

Ces observations portent plus particulièrement sur les dispositions réglementaires du secteur Afa : proposer un règlement plus restrictif et vérifier que la sous-destination « activité artisanale » autorisée est bien compatible avec l'activité présentée dans le dossier).

En réponse à ces observations sur le projet de révision allégée n°2, le règlement du secteur Afa sera amendé sur les points suivants :

- les extensions des constructions existantes et la création d'annexes ne seront pas autorisées
- le changement de destination pour de l'activité artisanale sera remplacé par de l'activité industrielle, qui est conforme avec l'activité présentée dans le dossier.

Dans l'attente de recevoir votre rapport et vos conclusions sur ce dossier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

Pour le président, et par délégation,
Le vice-président en charge de l'aménagement

Signé électroniquement par : Sylvain GRIFFAULT
Date de signature : 18/06/2024
Qualité : 2ème Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement



Sylvain GRIFFAULT



Certificat d'affichage

Le Président de la communauté de communes Mellois en Poitou certifie que :

L'avis d'enquête publique portant sur les révisions allégées n° 1 et 2 et sur la modification n° 1 du PLU de Brioux sur Boutonne a bien été affiché sur un panneau extérieur, au siège de la communauté de communes du 7 mai au 6 juin 2024.

Fait à Melle, le 7/06/2024

Pour le Président, et par délégation,
Le vice-président en charge de
l'aménagement,



Sylvain GRIFFAULT



Certificat d'affichage

Le maire de Brioux sur Boutonne certifie que :

L'avis d'enquête publique portant sur les révisions allégées n° 1 et 2 et sur la modification n° 1 du PLU de Brioux sur Boutonne a bien été affiché sur un panneau extérieur, en mairie du 7 mai au 6 juin 2024.

L'avis d'enquête publique portant sur les révisions allégées n° 1 et 2 et sur la modification n° 1 du PLU de Brioux sur Boutonne a bien été affiché sur un panneau sur le terrain, en 3 points, en rapport avec les modifications réalisées, du 7 mai au 6 juin 2024, par la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait à Brioux sur Boutonne, le 10/06/2024

Le maire,

